Hallaut et Simon Hien, conseillers municipaux. Evaluée à 8.600 francs environ, elle n'a attiré qu'un seul soumissionnaire, M. César Lenoir, de Lille, qui a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 35 fr. 50 c. sur les prix portés aux différents devis

Les réceptions du jour de l'an. — La veille de l'an étant cette année un dimanche, l'administration municipale a décidé qu'il n'y aurait pas de réception officielle. Beaucoup de membres du corps enseignant prennent en effet leurs vacances dès ce jour-là, et le dimanche offre au point de vue des réceptions de ce genre divers inconvénients.

Pesage public. — Le droit de pesage public a été adjugé au prix de 155 francs pour l'année 1900 à M. Emile Carrette après plusieurs enchères effectuées par M. Debaudringhien. Depuis deux ans, le pesage public n'avait plus produit que 50 francs l'an : voilà que le rapport en est plus que triplé aujourd'hui.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 250

L'exploitation des petits commerçants. — Nous avons reçu les doléances de plusieurs commerçants en détail qui ont été, ces temps derniers, victimes de commis-voyageurs peu scrupuleux. Ces derniers, après avoir capté la confiance des commerçants dont ils voulaient faire leurs dupes, en s'autorisant de parents ou d'amis, les engageaient à prendre des marchandises de tous genres en dépôt, disaient-ils, et ils leur faisaient signer des engagements. Les imprudents qui signaient sans lire se trouvaient simplement acheteurs au lieu de dépositaires de la marchandise. Une traite arrivait à une échéance plus ou moins éloignée et il fallait bien y faire honneur si on ne voulait pas s'exposer à des poursuites.

Quelques-uns de ces commerçants dupés ont déposé une plainte au Procureur de la République. Mais pour que cette plainte puisse donner lieu à une action il faut qu'elle soit appuyée de tous ceux qui ont eu à souffrir de ces agissements. On nous prie donc d'engager tous les commerçants qui se trouvent dans le cas précité d'envoyer leur adresse au bureau du journal.

Réceptions du Jour de l'An. — On nous prie de faire connaître, aux corps constitués et aux fonctionnaires et employés de la ville de Tourcoing, que l'administration municipale ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

Mort d'un Tourquennois en Australie. — Hier, mercredi, est arrivée la nouvelle de la mort d'un des membres de la colonie tourquennoise en Australie, M. Emile Odon-Leroux, négociant en laines, est décédé à Melbourne, à l'âge de 45 ans, des suites d'une affection pulmonaire.

M. Emile Odon était le fils de Mme veuve Odon-Delobel, propriétaire à Halluin. Il laisse une veuve et trois jeunes enfants. Le corps sera ramené en Europe.

Messe de prémices. — Mercredi matin, à dix heures, M. Alphonse Florin, fils du sacristain de l'église Notre-Dame, a célébré dans cette église sa messe de prémices. M. Florin était assisté par MM. les abbés Lecocq, de Dunkerque, et Delcroix, professeur. M. le chanoine Debrabant, curé-doyen de la paroisse, présidait la cérémonie.

Au cours de la messe, M. Tiberghien, chantre, a interprété un *Sanctus* de Beethoven. Une assistance nombreuse s'était réunie à l'occasion de cette cérémonie. On remarquait, en plus de la famille du jeune abbé, un grand nombre d'ecclésiastiques. M. l'abbé Lecomte, préfet des études à l'institution du Sacré-Cœur, a prononcé une très belle allocution sur le sacerdoce et adressé des exhortations à M. Florin.

Les grèves. — Il ne s'est pas encore produit de changement pour les établissements dans lesquels la grève sévit encore. Ni chez MM. Binet, ni chez MM. Bayart-Parent, il n'y a eu d'entrevue ni de tentative de rapprochement.

Mercredi matin, des grévistes ont renouvelé leurs manifestations devant l'établissement de MM. Leroux-Lamourette, puis devant l'établissement de M. Edmond Leroux père, rue de Dunkerque. Là, un procès-verbal a été dressé par la police à la charge du citoyen Delsalle, qui conduisait la bande, pour tapage et rassemblement.

Comme on le verra plus loin, Delsalle a été arrêté à Mouscron quelques heures plus tard.

Une mort subite, rue de Valenciennes. — Dans la *nuit de mardi à mercredi*, un habitant de la rue de Valenciennes, M. Charles Vanhauwer, âgé de 70 ans, journalier, est mort subitement dans son lit. M. le docteur Dechief, qu'on avait fait appeler aussitôt, n'a pu que constater la mort due à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Une ouvrière gravement blessée. — Une ouvrière de la fabrique de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, a été, mercredi matin, victime d'un accident assez grave. Cette ouvrière, Florence Lava, âgée de 19 ans 1/2, soigneuse, demeurant rue de Linselles, 10, à Roncq, a eu le pouce droit pris dans le peigne hérisson de son métier et mutilé. M. le docteur Bernard, qui lui a prodigué ses soins, a déclaré que l'amputation du doigt serait probablement nécessaire. Mlle Lava subira une incapacité de travail de trois mois au moins.

Un homme d'équipe blessé à la gare. — Un accident, heureusement sans gravité, s'est produit, mercredi matin, dans les voies de manœuvres de la gare centrale. Un homme d'équipe, Etienne Hurtvel, âgé de 28 ans, demeurant à Wattrelos, manœuvrait des wagons, lorsque le câble qui sert à les faire tourner se rompit et vint le frapper aux jambes. M. le docteur Fichaux, qui a soigné le blessé, a constaté des contusions aux deux jambes et lui a ordonné un repos de quelques jours.

Les dévaliseurs de clapiers. — Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de M. Gons, rue du Blanc-Seau, 188, et ont enlevé trois poules et un coq. Ils ont également pris un lapin dans la cour d'une maison voisine. Les auteurs de ce vol sont restés inconnus. M. Gons a déposé une plainte à la police qui a ouvert une enquête.

Les accidents du travail. — Un tireur de cordes, Charles Adam, âgé de 14 ans, demeurant rue du Clinquet, travaillant à la fabrique de tapis de MM. Honoré frères, a été coupé au pouce gauche par une verge de métier. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de six à sept jours.

— Chez MM. Jules Desurmont et Cie, un rattacheur, Charles Fremaux, âgé de 28 ans, demeurant au Vert-Pré, a eu l'annulaire gauche pris entre la baguette et la contre-baguette d'un métier. Il en est résulté une plaie qui lui fera subir une incapacité de travail de six jours. M. le docteur Vanneufville lui a donné des soins.

— Léonie Vandenborre, âgée de 24 ans, peigneuse chez MM. Lorthiois-Motte fils, demeurant à Neuville, au Pignon-Blanc, a été piquée à la main gauche, par une aiguille, en nettoyant son métier. Il en est résulté une plaie pénétrante dont la guérison demandera, d'après M. le docteur Bernard, cinq à six jours.

— En dévidant, une ouvrière de la filature de MM. Dassonville et Cie, Maria Desprez, âgée de 26 ans, demeurant rue du Virolois, s'est fait une coupure à l'index droit. M. le docteur Bernard a conclu à une incapacité de travail de dix à quinze jours.

Si vous vous réunissez en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, calvilles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, craquelots. 59402

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81. Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés.

HALLUIN. — Un terrible accident. — Une femme qui se tue en tombant dans un escalier. — Un bien pénible accident qui vient d'apporter le deuil dans une honnête famille ouvrière d'Halluin, s'est produit mardi soir.

Une femme de 34 ans, Mme Lehoucq, née Clémence Dumortier, mère de deux jeunes enfants, s'est tuée en faisant une chute dans l'escalier de sa demeure, 26 rue Varna. Voici dans quelles circonstances est survenu cet accident.

Mme Lehoucq était occupée au premier étage à soigner son jeune enfant gravement malade pendant que sa mère, Mme veuve Dumortier, vaquait aux soins du ménage au rez-de-chaussée. Cette dernière s'étant absentée quelques instants pour se rendre dans la cour entendit tout à coup un bruit semblant provenir de la chute d'un corps. Effrayée, elle accourut, mais la porte placée près de l'escalier menant à l'étage ne put s'ouvrir : un obstacle se trouvait derrière.

En proie à un doute affreux la malheureuse femme courut chez la voisine, Mme Bartholomées pour réclamer son aide; celle-ci accompagnée de sa fille et de Mme veuve Dumortier se rendit chez Mme Lehoucq en entrant par la porte donnant sur la rue. Les trois femmes se dirigèrent vers l'escalier. Là un spectacle horrible saisit leur vue; le corps de Mme Lehoucq était étendu, inerte, la tête reposant sur les derniers degrés, et les pieds posés près de la muraille du couloir. D'autres voisins attirés par les cris des trois femmes étaient accourus; ils relevèrent le corps de l'infortunée, mais aucun signe de vie ne se manifestait. Malgré les soins donnés immédiatement, on ne put ranimer la malheureuse, la mort avait déjà accompli son œuvre.

M. le docteur Mahieu, qu'on était allé prévenir, ne put que constater la mort : elle doit être attribuée à une rupture de la base du crâne ; à la nuque existait une blessure par où le sang s'échappait en un mince filet, mais cette blessure n'est que superficielle et n'a pu occasionner la mort. La douleur de M. Lehoucq est grande, on le conçoit, et elle fait peine à voir. La famille Lehoucq-Dumortier est très connue à Halluin, où elle est universellement estimée. Cet accident a jeté, on le comprend, la consternation dans la ville.

— *Un homme trouvé mort dans un fossé.* — Mercredi vers une heure et demie de l'après-midi, des ouvriers se rendant à leur travail ont découvert dans un fossé longeant la route nationale, à proximité de la rangée du Noir-Pignon, le cadavre d'un homme qui fut reconnu pour être celui d'un nommé Camille Balcaen, âgé de 53 ans, dont la demeure est située non loin de là. Balcaen ayant des habitudes d'intempérance, est sans doute tombé en état d'ivresse, en voulant passer la passerelle près de laquelle il a été retrouvé et, saisi par l'engourdissement du froid, sera mort en proie à une congestion. C'est ce qui résulte d'ailleurs des constatations médicales opérées par M. le docteur Pierchon.

— *Une arrestation mouvementée.* — Dans la soirée de mercredi, vers cinq heures, la police d'Halluin était avertie qu'un individu causait du scandale dans un estaminet de la rue St-André. Les gardes s'y rendirent et appréhendèrent le client peu commode, mais celui-ci se débattit à tel point qu'on dut requérir du renfort au poste de police. De la rue St-André à la Mairie, il se laissa traîner, donnant plusieurs coups aux agents; deux de ces derniers, MM. Bartholomeus et Lepercq, reçurent des blessures assez sérieuses aux mains. Cet individu, du nom de Victor Meuros, sera poursuivi sous l'inculpation d'ivresse manifeste, rébellion et outrage envers la police.

Marcq-en-Barœul. — *Avis aux propriétaires de chevaux.* — Les propriétaires de chevaux sont invités à se présenter au plus tôt à la mairie pour faire les déclarations exigées par la loi. Les personnes qui élèvent des pigeons-voyageurs sont astreintes aux mêmes formalités.

— *La liste des conscrits.* — La liste des jeunes gens de la classe 1899 vient d'être définitivement arrêtée. Elle comprend 90 noms.

Neuville-en-Ferrain. — *Mutation ecclésiastique.* — M. l'abbé Flancke, vicaire à Neuville, est transféré à Rosendaël.

LILLE

L'affaire Cocq en Cour d'appel. — La Cour d'appel de Douai, chambre des appels correctionnels, vient de statuer sur l'appel interjeté par Cocq contre le jugement du Tribunal correctionnel de Lille, refusant d'annuler une ordonnance de M. Delalé.

On se rappelle que Cocq avait été interrogé comme témoin par le juge de paix de Steenwerde avant son arrestation, qu'on l'avait fait prêter serment et qu'on ne l'avait arrêté, en vertu du mandat d'arrêt, qu'après l'avoir décidé à des aveux longs à obtenir. Ces agissements irréguliers visaient l'instruction, et M. Delalé, pour y obvier, avait tout simplement rendu une ordonnance, aux termes de laquelle il rejetait de son information cet interrogatoire et les pièces envoyées par le juge de paix.

Me Gayet, avocat de Cocq, estimant que cette ordonnance était nulle, en demanda la réformation au Tribunal qui la refusa; il soutenait — ce que d'ailleurs la Cour de cassation vient de décider il y a quelques jours— qu'un juge d'instruction ne peut ainsi de son chef remettre sur pied une procédure nulle, couvrir sa propre nullité, mais qu'il doit la faire annuler par la chambre des mises en accusation.

Sur appel du rejet des conclusions de M. Gayet, la Cour vient de décider qu'il n'y avait pas lieu de statuer de suite sur cet appel : l'appel d'un jugement préparatoire devait être joint au fond. Mais elle décide, — point capital, — que toutes les pièces du dossier, dans quelque ordre que ce soit, sont à la disposition de l'avocat et que celui-ci peut, par suite, en tirer tout le parti qu'il désire.

C'est annuler indirectement, dès à présent, l'ordonnance de M. Delalé : en rejetant la pièce de la cote *Informations* à la cote *Pièces de formes*, il n'a pas eu pour effet de supprimer cette pièce, elle reste à la disposition de la défense qui peut en tirer tout le parti qui lui convient, on ne la supprime pas matériellement. Dès lors, l'ordonnance n'a aucun résultat pratique.

C'est donc la nullité de l'instruction qui sera plaidée dans huit jours à Lille où la Cour renvoie l'affaire, et selon toutes vraisemblances cette nullité sera prononcée.

Marché au blé de Lille du 27 décembre. — (Cours commercial. — La culture demande 15 à 15,25 les 70 kilos pour les blés.

En boulangerie, les farines sont offertes de 25,50 à 26 francs. Affaires difficiles tant en blés qu'en farines.

Bourse linière de Lille du 27 décembre. — Lins de Russie — Les affaires ont été plus actives que la semaine dernière, bien qu'elles aient encore été entravées par la réserve des vendeurs. La hausse s'accentue.

Etoupes de peignage. — Les affaires sont paralysées par les prétentions des vendeurs.

Lins. — Le prix des fils étant très élevé, le tissage ne se fournit guère qu'au fur et à mesure de ses besoins. Les filatures restent toujours sur la même réserve quant aux marchés à livrer. Les affaires d'exportation se ressentent un peu de la période des fêtes.

Fils de jute. — Continuation d'une bonne demande à prix fermes.

Toiles. — Courant d'affaires ordinaire, comme toujours à cette époque de fêtes et d'inventaires.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis **1 fr.** 5387

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VOSSART-LEFÈVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Pauline Lefèvre**, veuve de Monsieur **Jean-Baptiste Vossart**, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1899, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 28 courant, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 150.

Les amis et connaissances de la famille DESONAY-POLINARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jacques-Hubert-Joseph Desonay**, décédé subitement à Roubaix, le 27 décembre 1899, dans sa 54e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 courant, à 3 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Leers, maison Thribout, 4, à 2 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille POTIER-CHANTRAINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Paul-Louis Potier**, décédé à Flers (Breucq), le 27 décembre 1899, à l'âge de 2 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 courant, à 3 heures, en l'église de Flers (Breucq). — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin d'Epinoy, près de l'Epinette, à 2 h. 1/2.

Spécialité de caveaux et de monuments funéraires, Victor CASTERMANN, rue d'Isly, 139, à Roubaix. Caveaux pour trois corps, tout en ciment y compris la semelle, travail exécuté en 18 heures et garanti contre toutes infiltrations, prix 235 fr. Les mêmes caveaux pour six corps, travail exécuté en 24 heures, 400 fr. 57983

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Concert par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue des Arts.* — La salle des fêtes de la mairie contenait une assistance nombreuse et choisie, hier soir, pour assister au concert, de l'Association des Anciens Elèves de l'école de la rue des Arts. La symphonie a successivement joué : La Marche des Girondins et la Fille du Régiment ; M. Desanois a très bien chanté deux grands airs. Il a obtenu beaucoup de succès de même que MM. Walcan, monologuiste : Genty, violoncelliste : Pilon, Inglebert, Bulté et Wagner. Mlle C. Wagner a chanté avec beaucoup d'aisance deux chansonnettes comiques : « Ça ne vous regarde pas » et l' « Anglaise malade », qui lui ont valu les acclamations de la salle entière. M. Reboux, comique des Orphéonistes Lillois, a chanté plusieurs chansonnettes avec un grand brio. M. Isor a irréprochablement joué sur le piano « Une pensée romantique ». Une comédie en un acte : *Le Gendarme est sans pitié*, clôturait cette très agréable fête de famille.

— *Concert par l'Association des anciens élèves de l'Ecole du Trichon.* — Le concert annuel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole du Trichon, a obtenu un plein succès, lundi soir, dans la vaste salle du Café Pandore.

Après deux chœurs scolaires, « Hymne du Centenaire » et « Les Conscrits », très bien exécutés par les élèves de l'école, on a applaudi Mlle G... et MM. Bulté et A. George, dans leur Concertante pour piano, violon et flûte, M. Louis D... dans le grand air de la « Favorite ».

M. Fougerat a récité avec beaucoup de naturel, *Le gamin de Paris* et le *Dîner*. Dans le *Pifferaro du boulevard* par un groupe d'élèves, le jeune Ch. Capelle a recueilli de nombreux bravos. M. George, violoniste, a exécuté à la satisfaction générale une fantaisie sur la *Juive*. Dire que M. Henri Bouche, a obtenu un grand succès, est superflu. M. Charles Dens a dit quelques chansonnettes comiques avec le brio qui lui est particulier. Une comédie en un acte « Un beau père pas commode » achevait cette fête de famille, félicitons les interprètes MM. Lallemand et Luc.

— Voici les résultats de la tombola de bienfaisance organisée par la 3e section-est de l'*Union Sociale et Patriotique* qui a eu lieu dimanche 24 décembre, à l'estaminet de M. J. Bogaert, place du St-Rédempteur :

Numéros gagnants : 2247, 2734, 3920, 2465, 4072, 3542, 3401, 1462, 1484, 3957, 3470, 3806, 977, 472, 646, 294, 2677, 3082, 2974, 84, 1678, 209, 78, 2270, 3904, 3641, 2040, 974, 2555, 3995, 1328, 2769, 863, 153, 1475, 2856, 2154, 1922, 854 1425, 3520, 3127, 1587, 665, 928, 1631, 1524.

Les lots sont à la disposition des gagnants jusqu'au 1er février 1900.

— *Une tombola.* — Une soirée a été donnée, dimanche, chez M. Paul Vendenheck, 84, rue Jacquart, pour l'achat d'un drapeau destiné à la société de secours mutuels « Saint-François-Xavier ». Une tombola a suivi. Voici les numéros gagnants non réclamés : 451, 345, 842, 38, 437.

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)
Bur. à 2 h. 1/2 **Dimanche 31 décembre** Rideau à 3 h. 1/4
Représentation de l'immense succès
CYRANO DE BERGERAC
Pièce héroïque en cinq actes, à grand spectacle, de M. E. Rostand
Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places s'adresser chez M. Jubé-Hortogh, rue de la Gare.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

On a introduit, ces jours-ci, sur le marché en banque, les actions de la **Société « Ermack »** libérées de 250 roubles, soit au change actuel, 667 fr. 50 c. et ces titres sont cotés à 675 francs.

Nos lecteurs connaissent déjà le vaste programme de la Société « Ermack » ; ils savent qu'indépendamment d'une grande exploitation industrielle, il comprend la construction d'une ligne de chemin de fer et l'établissement d'un service de navigation. Nous donnerons aujourd'hui quelques renseignements sur le chemin de fer « Ermack » concédé gratuitement à perpétuité par la Couronne et déclaré d'utilité publique.

La ligne de 203 kilomètres, embranchements compris, qui sera ouverte à l'exploitation en novembre 1900, doit relier les usines de la Société au chemin de fer de l'Oural, d'une part, à la rivière Tawda, d'autre part; elle traversera les principaux gisements de minerais de la province et sur son parcours, se trouvent d'autres matériaux et produits naturels qui pourront être exploités plus tard avantageusement.

D'après une statistique officielle, établie par le Ministre des voies et communications de Russie, et en se basant sur les tarifs du chemin de fer de l'Oural, les bénéfices des transports du chemin de fer « Ermack » s'élèveront de suite à 1.334.000 francs ; mais depuis le développement de la Sibérie et de l'industrie locale, ce chiffre se trouve doublé et l'on évalue que le rendement seul du chemin de fer représentera un revenu de 2,70 0/0 sur le capital total de la Société, sans faire entrer en ligne de compte le transport des voyageurs et des marchandises locales.

On voit que non seulement la construction de la ligne « Ermack » facilitera l'exploitation industrielle de la Société, mais qu'elle sera pour elle une source importante de bénéfices. 60894d

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 27 décembre 1899.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — LE PROCÈS DU « RÉVEIL DU NORD. » — CONDAMNATION. — Le Tribunal, au début de l'audience, a rendu le jugement dans le procès en diffamation intenté par les deux vicaires de Vieux-Condé au journal le *Réveil du Nord*. Déclarant le gérant coupable de ce délit, il le condamne en 25 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts; il ordonne en outre que le jugement sera inséré dans le prochain numéro du *Réveil* qui paraîtra après que cette décision sera devenue définitive, à la même place et dans les mêmes caractères que l'article incriminé et ce à péril de 25 fr. de dommages-intérêts par jour de retard; il autorise enfin les demandeurs à publier ledit jugement aux frais du condamné dans deux journaux de la région, à leur choix, sans que toutefois le coût desdites [insertions] puisse excéder la somme de 50 fr.

La *Société de la Presse populaire*, propriétaire du *Réveil du Nord*, est déclarée civilement responsable du fait de ses préposés.

A PROPOS DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Jules Delchambre, négociant en vins, était poursuivi pour fraude envers l'administration des contributions indirectes; le 5 août dernier, il aurait, dans la soirée, fait transporter par sa bonne trois bouteilles de champagne de son magasin de gros à son magasin de détail. Violant son délibéré d'il y a huit jours, le Tribunal décide que, la déposition du préposé d'octroi étant contredite par des témoins qui affirment que la bonne sortait de chez une voisine, Mme Vanspeybrouck, cabaretière, la culpabilité n'est pas suffisamment établie; M. Delchambre est donc acquitté.

UNE INSCRIPTION DE FAUX EN MATIÈRE DE DOUANES. — Le 22 juillet, à deux heures du matin, à Halluin, les préposés Darras et Decuyper rencontraient près de la place de l'église, à 500 mètres de l'étranger, venant de la rue du Château et allant rue de Linselles, une voiture contenant deux individus dont ils reconnurent l'un deux pour un nommé Henri Dhalluin, marchand de fromage, domicilié à Halluin, rue de la Montagne. Quelques instants après, la voiture était dételée, rue Basse, ils apostrophaient Dhalluin qui déclarait ne rien avoir; visitant la voiture, ils y trouvèrent un double fond, dans lequel étaient dissimulés 4320 paquets de tabac belge, (380 kil.) pour une valeur de 4.750 francs.

Saisie fut faite du camion et de la marchandise, procès-verbal dressé, et M. Dhalluin est aujourd'hui poursuivi pour fraude par voiture; M. Colas, au nom de l'administration des douanes, demande une amende de 9500 francs. A l'audience, Me Roche, au nom du prévenu, déclare s'inscrire en faux contre le procès-verbal; Dhalluin prétend prouver par témoins qu'il n'a pas bougé de chez lui cette nuit-là et que les préposés se sont trompés. Acte de l'inscription de faux est donnée. Une instruction sera ouverte par un juge d'instruction, conformément à la loi, sur la validité du procès-verbal.

POUR UN FEU DE CAFÉ. — Huit enfants de dix et douze ans, Edouard Vandeputte, demeurant à Roubaix, rue Franklin, Célestin Yvens, rue Dampierre, 34, Apolline Pennequin, rue Dampierre, 43, Rachel Allens, rue Dampierre, 40, Flore Defontaine, rue Franklin, 37, Marie Boucours, rue Franklin, 3, Hélène Soetens, rue Dampierre, 29, étaient rencontrés le 28 juillet le long de la voie ferrée, près de la gare de Wattrelos, par les douaniers qui eurent l'idée de les visiter : chacun des enfants avait un kilog. de café.

Une instruction fut ouverte contre eux pour fraude en bande; les cinq premiers, bien notés, ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Trois seulement sont donc poursuivis devant le Tribunal correctionnel : Flore Defontaine, Marie Boucours et Hélène Soetens. Les trois fillettes sont remises à leurs parents, mais condamnées néanmoins à une amende de 1000 francs, dont les père et mère sont déclarés civilement responsables.

ENCORE DES JEUNES FRAUDEURS. — Ils étaient six, on n'a pu en rattraper qu'un seul, Achille De Cottignies, 13 ans, demeurant à Menin, aux Baraques, rue de Reckem : le 18 octobre, vers une heure de l'après-midi, Moulin Dupont, à Halluin, ils ont été trouvés porteurs de 1 kil. de café et de 3 kil. d'allumettes. Cottignies est remis à ses parents : 500 francs d'amende, père civilement responsable.

LES AUTRES AFFAIRES jugées hier sont des affaires de fraude ordinaires ; voici les condamnations intervenues :

Georges Delbart, 19 ans, couvreur à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, estaminet de la Clef d'Argent, dépisté avec un autre individu au Crétinier, à Wattrelos, a été retrouvé blotti dans les lieux d'aisance, avec deux ballots d'allumettes belges (54 kil. valant 270 francs), douze jours de prison et 500 francs d'amende.

— Emile Thyrian, 26 ans, employé de bureau à Pontillars (Belgique), fraude de 8 kilog. de café, le 21 décembre, à Wattrelos, 10 heures du soir, six jours avec sursis et 500 fr. — Six jours avec sursis et 500 fr, également à Célina Terras, femme Beilly, 34 ans, ménagère à Roubaix, trouvée dans la salle des visites de la gare de Tourcoing, le 22 décembre, après l'arrivée du train belge de 3 h. 27 de l'après-midi, avec 5 kilog. de café et 30 cigarettes dissimulés sous ses vêtements. — Même condamnation, toujours avec sursis, à Cyrille Everaert, 17 ans, domestique à Belleghem, fraude de six kilog. d'allumettes, le 23 décembre, à 4 heures du matin, à Wattrelos, au Pigeon Noir.

— *Deux mois et 500 fr.* par défaut à Adolphe Verammen, 21 ans, de Mouscron, qui était le 7 novembre, avec Jeanne Durieux, porteur de 3 kil. de café et qui n'avait pas été arrêté; cette femme a été condamnée depuis longtemps; son complice avait pu prendre la fuite. Albert Pavoni, 15 ans 1/2, bâcleur à Tourcoing, rue de l'Espérance, fraude de 1 kil. d'allumettes, le 22 novembre, remis à ses parents, 500 fr. d'amende.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mardi 26 décembre.* — CONVENTIONS DIVERSES. — A la suite d'une annonce parue dans les journaux, M. Emile Degraeve, fabricant de caoutchouc à Roubaix, avisa MM. Platt frères, fabricants de scies à métaux en la même ville, qu'il pouvait leur procurer un emplacement, des bâtiments et de la force motrice.

Des pourparlers eurent lieu, ils aboutirent, mais MM. Platt ne voulurent pas ensuite signer l'acte, déclarant renoncer aux conventions. M. Degraeve soutint qu'il était trop tard, qu'elles étaient parfaites et les liaient. De là le procès qui fut soumis au Tribunal civil de Lille. Les magistrats furent appelés à se prononcer sur des difficultés diverses, se rattachant à l'existence et à la validité des conventions, à leur caractère obligatoire ou non, à l'étendue et à l'interprétation à leur donner.

Le jugement du 8 mai 1899 a décidé que MM. Platt frères devraient réaliser et signer : 1° la vente à eux faite par M. Degraeve d'un terrain sis à Roubaix, à 25 fr. le mètre, sauf 10 mètres de front à 50 fr. le mètre et 500 fr. pour frais d'acqueduc, soit 8495 fr. payables en dix ans et à 4 0/0 d'intérêt l'an; 2° leur engagement d'établir sur ce terrain une construction à usage d'atelier et l'engagement par M. Degraeve de payer les factures de cette construction, sous l'obligation pour MM. Platt de rembourser à M. Degraeve le montant de ces factures (lequel sera productif d'intérêt à 5 0/0) en six annuités; 3° la location par M. Degraeve à MM. Platt de la force motrice nécessaire à l'exploitation, fournie pendant 300 jours par an et 11 heures par jour, 8 jours d'arrêt étant concédés pour les réparations à faire au moteur; ladite location à raison de 2000 fr. par an et pour une durée de trois ans au moins et dix ans au plus.

Faute par MM. Platt de donner leur signature, le jugement déclare qu'il tiendra lieu d'acte. Il rejette, d'autre part, la demande de dommages-intérêts de M. Degraeve.

MM. Platt ont appelé et M. Degraeve a fait appel incident au sujet des dommages-intérêts. Mais la première chambre de la cour, après avoir, à une audience antérieure, entendu Mes Basquin, du barreau de Lille, et Devimeux, du barreau de Douai, a simplement confirmé la décision des premiers juges.

Il a fallu six jours pour créer le monde et **il ne faut qu'une nuit**, à la Ouate Thermogène, pour guérir toux, angine et rhumatisme. 60577

NORD

Les brasseurs et la commune de Rosendaël. — Il y a environ un an, le tribunal correctionnel de Dunkerque condamnait à plus de cent mille francs d'amende trois brasseurs de Rosendaël, inculpés de fraude envers l'octroi.

Appel fut interjeté devant la Cour de Douai qui acquitta les brasseurs. M. Degroote, maire de Rosendaël, à son tour, interjeta appel devant la Cour de cassation et son pourvoi vient d'être rejeté. Il en résultera des frais considérables pour la commune.

Cambrai. — *Mgr Ferrant.* — Lundi, en la basilique de Cambrai, à la grand'messe pontificale, dans le chœur, près de Mgr de Lydda, se trouvait un évêque étranger, Mgr Ferrant, évêque de Ning-Po (Chine). Mgr Ferrant appartient au diocèse de Cambrai ; il est né en 1859 à Wervicq. Son frère, M. l'abbé Ferrant, est curé de Sailly, près Cambrai. En la solennité de Noël, Mgr l'archevêque a nommé Mgr Ferrant chanoine d'honneur de la Basilique métropolitaine.

PAS-DE-CALAIS

La mort du marquis de Forget. — Nous apprenons la mort de M. le marquis de Forget, ancien chambellan de l'empereur, qui vient de mourir en son château de Boncourt (Pas-de-Calais).

LÉTAT-MAJOR des remèdes étant épuisé, toute personne intelligente avait soin l'an dernier pour guérir son rhume ou sa bronchite d'écrire à M. HURÉ, pharmacien, rue de Jouy, Paris, à l'effet d'obtenir une boîte de *Globules de la Croix blanche Thélier*, le seul remède radical. Aujourd'hui on peut se les procurer, au prix de 1 fr. 25 et 2 fr.

AVIS IMPORTANT

Par suite d'une erreur typographique, la liste des dépositaires des **Globules de la Croix Blanche Thélier** a été mal reproduite. Voici exactement les adresses des dépositaires : Pharmacies Dubois, Leflon, Taillier, Gerreth, à Roubaix ; Decouvelaere, Courtin, Declerck, à **Tourcoing.**

POUR RIEN !
10.000 bouteilles de VIN BLANC
Afin de faire apprécier son vin blanc, à 145 francs la barrique, la **Compagnie Vinicole Algérienne**, dont

LA CONFIANCE
73, rue de Ma Campagne, à Roubaix
EST SEULE DÉPOSITAIRE
OFFRE GRATUITEMENT
10.000 BOUTEILLES DE VIN BLANC
Du 30 décembre au 15 janvier
LA CONFIANCE
donnera pour rien à tout acheteur une bouteille de vin blanc de la Compagnie Vinicole Algérienne, contre paiement de quinze centimes, montant des droits de régie et de vingt centimes pour le verre (qui sera remboursé au même prix). 60906

AU FAISAN
La maison du **Faisan**, *51, rue Saint-Georges, Roubaix*, se recommande à sa nombreuse clientèle pour les fêtes. Grand choix de gibiers, volaille fine, canards, oies, poulardes et chapons du Mans. Truffes et foies gras frais. Pâtés de Strasbourg. Jambons véritables York et Hambourg. Langoustes, écrevisses, huîtres, escargots, *marée fine*. Poulets et dindes farcis, truffés ou aux marrons. Charcuterie fine. Téléphone 579. 60668

VINS ET LIQUEURS
Les magasins des **Entrepôts du Nord**, 6 à 12, boulevard de Paris et 104, Grande-Rue, Roubaix, offrent à leur clientèle de détail, à partir de dimanche 24 courant jusqu'au 15 janvier prochain, de **superbes primes** *en épreuves photographiques*, très *jolies* et surtout très *artistiques* et d'une *réelle valeur*.
La remise de 10 0/0 sera accordée quand même pendant cette période.
MAISON DE TOUTE CONFIANCE. 60685

VIN OXYGÉNÉ PANCHÈVRE
Reconstituant souverain dans l'*Anémie*, la *Débilité*, les *Pâles Couleurs*, et toutes les Convalescences.
Préservatif souverain contre les *Maladies des Voies Respiratoires*, la *Tuberculose* et toutes les épidémies.
Dépôt à Roubaix-Tourcoing : Phie Bojaval. 49335—59870

HERNIES
Clinique chirurgicale d'Armentières
des docteurs VANUXEEM et DUBAR
Guérison radicale et pour la vie de toute **hernie** en 15 jours.
Méthode spéciale sans dangers. Plus de bandage.
L'Etablissement est desservi par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.
Consultations rue Eugène des Rotours, 8, lundi mercredi vendredi de 9 à 11 heures. — Rayons de Rontgen. 18650

MALADIES DES VOIES URINAIRES
Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste de la Faculté de Paris
28, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi de 5 h. 1/2 à 8 heures soir. 51700

INSTITUT HERNIAIRE DE FONTAINE-L'ÉVÊQUE
L'institut herniaire de Fontaine-l'Evêque (Belgique), fondé en 1890, par le docteur-spécialiste V. BASTIN, est le **premier** en date de son genre. A ce jour : **2.600** guérisons de hernies.